

"courir pour un enfant" – dimanche 17 septembre 2017

Règlement

- 1- la 28^{ème} édition de l'épreuve pédestre "courir pour un enfant", organisée au profit des personnes polyhandicapées de l'association Marie-Hélène Home Nathalie, aura lieu le dimanche 17 septembre 2017 à Gouville au Home Nathalie (tous les bénéfices seront reversés à l'association).
- 2- programme :
 - à 9h30 : course 0,300m **non classée** pour les enfants nés de 2008 à 2011 (éveil d'athlétique) / gratuit
 - à 9h45 : course 0,600m pour les enfants nés en 2006 et 2007 (poussins) / 3 €
 - à 10h00: Départ commun trails découverte 8 km/10€ et 15,5 km/12€ pour les licenciés et non licenciés nés jusqu'en 2001 (épreuves comptant pour le challenge bitume 27) + marche "randonnée" 7,2 km pour tout public **non classée** / 5 € (possibilité de suivre l'itinéraire du 15,5 km trail, INTERDIT sur le 8 km)
 - à 10h10 : trail découverte 2,740 km pour les jeunes nés de 2002 à 2005 (benjamins, minimes) / 3 €
- 3- les classements seront effectués de la façon suivante :
 - classement scratch des cinq courses homme et femme avec attribution de récompenses jusqu'au 3^{ème} (coupes, lots)
 - classement par catégorie des deux épreuves adultes homme et femme avec attribution de coupe ou lot au premier de chaque catégorie (récompenses non cumulables avec le classement scratch) + lot au 2^{ème} et 3^{ème} des courses enfants et jeunes (600m / 2,740 km)
- 4- tous les participants recevront un cadeau souvenir au retrait des dossards
- 5- les inscriptions à l'avance s'effectuent impérativement avec le paiement et la fourniture du certificat médical ou de la licence (inscriptions en ligne ou courrier).
Chaque participant aux épreuves classées (courses) doit fournir à l'organisation une photocopie d'une licence sportive délivrée par la FFA, la FFCO, FFP, FF Tri, UNSS, UGSEL ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (loi de mars 1999). Les participants seront informés au moment du départ de leurs obligations du respect des consignes du code de la route (le parcours n'étant pas neutralisé à la circulation dans sa totalité), le retrait des dossards s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité.
- 6- l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le contenu des épreuves au dernier moment en fonction des conditions climatiques ou des impératifs d'obligations à la préservation de la sécurité des personnes. Ceci sans remboursement des engagements déjà perçus.
- 7- **Les épreuves de trail 8 et 15,5 km s'effectuent autonomie complète (pas de ravitaillement).**
- 8- Les épreuves adultes sont balisées de différentes couleurs en fonction des parcours (même couleur que le dossard).
- 9- **Les participants sont tenus de porter assistance ou de prévenir les secours en cas de besoin (signaleur le plus proche). En outre, les courses « nature » obligent au respect de l'environnement, notamment par une interdiction totale de jeter quelques déchets que ce soit. Tout contrevenant sera disqualifié.**
- 10- Un coureur « serre-file » ferme la course de chaque épreuve trail découverte (2,740, 8 et 15,5 km)
- 11- 20 signaleurs sont disposés pour chaque intersection des différents parcours (traversée de route et orientation nécessaire).
- 12- l'association Marie-Hélène a souscrit une assurance auprès de la MAÏF couvrant la manifestation et les bénévoles
- 13- l'assistance médicale de la manifestation est assurée par l'association CDSS27 ainsi que d'un médecin sur place.
- 14- Une signalisation préventive composée de panneaux mis à disposition par la communauté de commune de Damville sera implantée en amont de Gouville des deux côtés à l'entrée de la commune, ainsi que des barrières avec panneaux "route barrée" au niveau des voies communales neutralisées le temps de la course (arrêté municipal). Des barrières seront aussi disposées au niveau du départ et arrivée ainsi que pour baliser le parcours enfants (barrières mises à disposition par la commune de Breteuil sur Iton).
- 15- Une trentaine de bénévoles sont affectés pour l'ensemble des besoins d'organisation en plus des signaleurs (inscriptions, gestion, arrivées, animation, sécurité/secours...). Un organigramme détaillé accompagné d'une fiche de poste relative aux affectations sont adressés à chaque bénévole.
- 16- la remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'élaboration des classements (fin des épreuves adultes), au niveau du podium, les "personnalités" seront sollicités (représentants des partenaires...).
- 17- parking à 500m du départ et de l'arrivée, douches à disposition au lycée agricole à 1,5 km du Home Nathalie
- 18- **toute inscription induit l'acceptation de ce règlement.**
- 19- la promotion de la manifestation est effectuée de la façon suivante :
 - annonce dans les revues spécialisées
 - panneaux et banderoles disposés en bord de voirie début septembre (rte de Breteuil/Damville, rte de Verneuil)
 - affiches
 - bulletins d'inscriptions distribués sur les courses régionales et adressés par mail site internet www.normandiecouseapied.com (inscriptions en ligne), www.challenge-bitume27.fr, www.courirpourunenfantgouville.centerblog.net, <http://www.facebook.com/courirpourunenfantgouville>